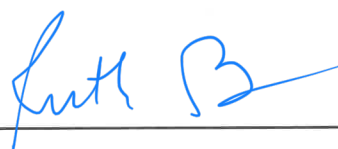


<b>Numéro de dossier :</b>	4239-2023	
<b>Nom de l'intervenant :</b>	La Coopérative d'électricité Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville	
<b>HONORAIRES</b>		
<b>Type de ressources</b>	<b>Heures de préparation et d'audience</b>	<b>Honoraires (incl. TPS/TVQ admissibles)</b>
Avocat	8,0	2 400,00 \$
Analyste	0,0	- \$
Témoin expert	0,0	- \$
Coordonnateur	0,0	- \$
<b>TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES</b>	<b>8,0</b>	<b>2 400,00 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>		
<b>Type de dépenses</b>	<b>Dépenses (incl. TPS/TVQ admissibles)</b>	
Allocation forfaitaire (3% du total des honoraires)	72,00 \$	
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)	- \$	
Dépenses de traduction et de sténographie	- \$	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>72,00 \$</b>	
<b>SÉANCES DE TRAVAIL</b>	<b>- \$</b>	
<b>TOTAL DU BUDGET DE PARTICIPATION</b>	<b>2 472,00 \$</b>	

Signature



Date

16/11/2023

Les cases complétées à la présente page sont reportées automatiquement à la page répartition lorsque requis.

<b>Numéro de dossier :</b>	4239-2023			
<b>Nom de l'intervenant :</b>	La Coopérative d'électricité Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville			
<b>S'agit-il d'un regroupement?</b> (oui/non)				
<b>Taxes remboursées par le gouvernement?</b> (0%, 50%, 100%)				
<b>Membre responsable du paiement des factures :</b>				
IDENTIFICATION DES PERSONNES				
Nom des avocats	Expérience <sup>1</sup>	Interne/externe <sup>2</sup>	Taux horaire \$	Adresse du lieu habituel de travail
Me Pierre-Marc Mallette	15+	externe	300	2265,boul. Fernand-Lafontaine , bur. 300, Longueuil Québec, J4G 2R8
Me Ruth Baillargeon	15+	externe	300	2265, boul. Fernand-Lafontaie, bur. 300, Longueuil, Québec, J4G 2R8
Nom des analystes	Expérience <sup>1</sup>	Interne/externe <sup>2</sup>	Taux horaire \$	Adresse du lieu habituel de travail
M. Jean-François Paris		Interne		3113, rue Principale, Saint-JeanBptiste, Québec, J0L 2B0
Nom des témoins experts	Expérience <sup>1</sup>	Interne/externe <sup>2</sup>	Taux horaire \$	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a	n/a		
Nom des coordonnateurs	Expérience <sup>1</sup>	Interne/externe <sup>2</sup>	Taux horaire \$	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a			

<sup>1</sup> Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.

<sup>2</sup> Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

Les cases complétées à la présente page sont reportées automatiquement sur la page sommaire

4239-2023												
La Coopérative d'électricité Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville												
Ressources	Avocats			Analystes			Témoins experts			Coordonnateurs		
	Noms	Me Pierre-Marc Mallette	Me Ruth-Batligeon	M. Jean-François Paris								
Taux horaire	300 \$	300 \$	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Activités	Heures prévues											
Étude de la preuve du demandeur	1,5		1,5									
Demande d'intervention	1		4									
Préparation des DDR												
Étude des réponses aux DDR												
Préparation de la preuve de l'intervenant												
Étude des preuves des autres intervenants												
Préparation des réponses aux DDR												
Préparation de l'audience												
Participation plaidoirie												
Participation à l'audience												
Contingences												
<b>Total des heures prévues</b>	<b>2,5</b>	<b>0</b>	<b>5,5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total budget de participation (avant taxes)</b>	<b>750,00 \$</b>	<b>1 650,00 \$</b>										
<b>TPS / TVQ admissibles ?</b>												
<b>Total budget de participation</b>	<b>750,00 \$</b>	<b>1 650,00 \$</b>										

<b>Numéro de dossier :</b>	<b>4239-2023</b>
<b>Nom de l'intervenant :</b>	<b>La Coopérative d'électricité Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville</b>

**Détailler la relation entre la partie du budget de participation et les enjeux que vous souhaitez aborder.**

Le présent budget de participation ne vise pour le moment que le remboursement des frais pour l'analyse des documents de la demande et la préparation et la rédaction de la demande d'intervention. La Coopérative se réserve le droit de faire une nouvelle demande de frais suivant la décision procédurale de la Régie à être rendue.

*(This section contains multiple blank horizontal lines for providing a detailed justification.)*